

APPEL À PROJETS URBAINS

Conscients de l'importance de renouer le lien avec nos spectateurs, de garantir l'accès de tous à la culture et de soutenir à notre échelle la création suite à une pandémie qui a frappé de plein fouet tous les pans de la société, nous souhaitons encourager les artistes d'ici et d'ailleurs à concevoir des rencontres artistiques pluridisciplinaires hors des lieux consacrés, permettant un contact direct et continu avec un public diversifié.

Dès lors, le présent appel à projets vise la **création de deux performances théâtrales, chorégraphiques, musicales et / ou circassiennes qui devront s'inscrire dans l'espace public, faire écho à l'une des trois thématiques proposées et être compatibles avec les mesures sanitaires potentiellement encore en vigueur à la rentrée.**

Deux projets seront retenus et respectivement une création sera mise en œuvre sur le territoire de la Ville de Luxembourg et une sur celui de la Commune de Mamer. Il n'est toutefois pas exclu que chaque production soit représentée ultérieurement sur les deux territoires.

1. Conditions d'accès

L'appel à projets s'adresse à des artistes, compagnies et collectifs d'artistes professionnels installés sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou faisant preuve d'un engagement dans la scène artistique et culturelle nationale.

2. Les trois thématiques

En partant de l'une des trois thématiques « Discours sur l'état d'urgence », « Hymne aux oublié.e.s de la crise » et « Inventaire des belles choses », nous invitons les créateurs à imaginer des performances s'inscrivant dans l'espace public et témoignant de la période que nous venons de traverser ainsi que de leurs aspirations et interrogations pour le monde de demain.

Les intéressé.e.s sont prié.e.s de contacter les Théâtres de la Ville de Luxembourg ou le Kinneksbond, Centre Culturel Mamer pour de plus amples détails quant aux différents axes de travail.

3. Modalités spécifiques

Afin d'être éligibles, les projets soumis doivent répondre aux conditions suivantes :

- **Forme non-scénique** : le projet doit pouvoir s'inscrire dans l'espace public, sans forcément devoir donner lieu à la mise en place d'un dispositif scénographique spécifique.
- **Versatilité** : le projet doit pouvoir être mis en œuvre tant sur le territoire de la Ville de Luxembourg que sur celui de la Commune de Mamer – c'est-à-dire qu'il ne doit pas se référer à un lieu, un monument ou à l'histoire spécifiques à l'un des deux territoires.
- **Facilité de mise en œuvre** : le projet doit être techniquement léger et mettre l'accent sur la performance d'artistes.
- **Compatibilité avec les mesures sanitaires** – dont la distanciation sociale et les restrictions afférentes aux rassemblements organisés de personnes en plein air – en vigueur le jour de la soumission du dossier.
- **Capacité d'adaptation** à l'évolution permanente des mesures sanitaires.
- L'adoption d'une **démarche écoresponsable, inclusive et / ou pluridisciplinaire** dans le développement du projet constituera un atout.

4. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature sont à envoyer par courrier électronique aux adresses lestheatres@vdl.lu et info@kinneksbond.lu jusqu'au 3 juillet 2020. Ils devront comporter :

- une présentation du projet de création : titre de travail, note d'intention, distribution envisagée, public visé, modalités pratiques de mise en œuvre... ;
- une présentation de la compagnie ou de l'artiste porteur.euse du projet, incluant des extraits vidéo de créations antérieures ;
- des présentations rédigées des parcours professionnels des collaborateur.rice.s artistiques et techniques pressenti.e.s ;
- un budget prévisionnel.

5. Échéancier détaillé et conditions financières

3 juillet 2020 :

- Remise des dossiers de candidature.

D'ici le 6 juillet 2020 :

- Sélection de deux projets par un jury international.
- Les candidat.e.s retenu.e.s par le jury seront contacté.e.s par les organisateurs afin de déterminer ensemble l'envergure et la mise en place du projet ainsi que l'enveloppe budgétaire qui sera mise à leur disposition.

Entre septembre et décembre 2020 :

- Mise en œuvre de respectivement une création sur le territoire de la Ville de Luxembourg et une sur celui de la Commune de Mamer. Il n'est toutefois pas exclu que chaque production soit représentée sur les deux territoires.